

**ÉTATS FINANCIERS**  
**Pour**  
**AUTORITÉ CANADIENNE POUR LES ENREGISTREMENTS INTERNET**  
**Pour l'exercice clos**  
**LE 31 MARS 2024**

**AUTORITÉ CANADIENNE POUR LES ENREGISTREMENTS INTERNET**

**TABLE DES MATIÈRES AUX ÉTATS FINANCIERS**

**31 MARS 2024**

	<u>Page</u>
<b>RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT</b>	1 & 2
<b>ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE</b>	3
<b>ÉTAT DES RÉSULTATS</b>	4
<b>ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET</b>	5
<b>ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE</b>	6
<b>NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS</b>	7 - 13

**RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT**

Aux membres de

**L'AUTORITÉ CANADIENNE POUR LES ENREGISTREMENTS INTERNET***Opinion*

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Autorité canadienne pour les enregistrements Internet (« l'organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2024, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

*Fondement de l'opinion*

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers* » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

*Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance  
à l'égard des états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisation.

### *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers*

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Welch LLP

Comptables professionnels agréés  
Experts-comptables autorisés

Ottawa, Ontario  
Le 24 juillet 2024.

## AUTORITÉ CANADIENNE POUR LES ENREGISTREMENTS INTERNET

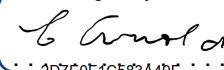
## ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

31 MARS 2024

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
<b><u>ACTIF</u></b>		
<b>ACTIF À COURT TERME</b>		
Encaisse	4 098 193 \$	4 458 573 \$
Débiteurs (notes 3 et 11)	4 394 631	3 112 609
Frais payés d'avance	<u>2 511 595</u>	<u>2 196 087</u>
	11 004 419	9 767 269
<b>INVESTISSEMENTS GREVÉS D'AFFECTATIONS (note 4)</b>	40 890 681	36 960 706
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 5)</b>	1 841 685	1 396 512
<b>ACTIFS INCORPORELS (note 6)</b>	<u>7 579</u>	<u>22 707</u>
	<u>53 744 364 \$</u>	<u>48 147 194 \$</u>
<b><u>PASSIF ET ACTIF NET</u></b>		
<b>PASSIF À COURT TERME</b>		
Créditeurs et charges à payer (notes 7 et 11)	5 595 426 \$	5 098 546 \$
Dépôts des clients	592 033	548 333
Portion à court terme des produits reportés	23 798 221	20 692 388
Portion à court terme des incitatifs à la location reportés (note 8)	<u>99 225</u>	<u>99 225</u>
	30 084 905	26 438 492
<b>PRODUITS REPORTÉS</b>	9 368 454	7 570 206
<b>INCITATIFS À LA LOCATION REPORTÉS (note 8)</b>	<u>33 075</u>	<u>132 300</u>
	<u>39 486 434</u>	<u>34 140 998</u>
<b>ACTIF NET</b>		
Grevé d'affectation d'origine interne (note 9)	12 408 666	12 586 977
Investi en immobilisations (note 9)	<u>1 849 264</u>	<u>1 419 219</u>
	<u>14 257 930</u>	<u>14 006 196</u>
	<u>53 744 364 \$</u>	<u>48 147 194 \$</u>

Approuvé au nom du conseil :

DocuSigned by:



2D7E0F1C583A49F...

Colleen Arnold, Présidente, Comité de vérification, finances, investissement et gestion des risques de CIRA

Signed by:



E3C02D71673149A...

Jill Kowalchuk, Présidente, conseil d'administration de CIRA

(voir notes ci-jointes)

## AUTORITÉ CANADIENNE POUR LES ENREGISTREMENTS INTERNET

## ÉTAT DES RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
<b>REVENUS</b>		
Frais d'enregistrement (note 11)	32 154 317 \$	31 104 847 \$
DNS, registre et autres produits provenant de services	8 013 766	6 296 180
Frais de certification et d'ouverture de dossier	<u>274 584</u>	<u>252 130</u>
	<u>40 442 667</u>	<u>37 653 157</u>
<b>DÉPENSES</b>		
Salaires et charges sociales	18 598 512	16 169 054
Informatique et réseaux	7 959 235	6 976 494
Communications, sensibilisation et éducation	5 290 560	5 272 819
Programmes d'investissement communautaire	3 905 003	3 118 525
Services-conseils	2 740 024	2 264 691
Frais de bureau et frais généraux (note 8)	1 789 217	1 704 447
Amortissement des immobilisations corporelles	760 537	852 531
Formation et perfectionnement du personnel	624 427	432 923
Frais de déplacement	585 957	520 338
Adhésions à titre de membre de l'industrie	379 151	408 195
Amortissement des actifs incorporels	<u>15 128</u>	<u>30 010</u>
	<u>42 647 751</u>	<u>37 750 027</u>
<b>Insuffisance des revenus sur les dépenses avant l'élément suivant</b>	(2 205 084)	(96 870)
<b>Autre revenu (perte)</b>		
Investissements (note 10)	<u>2 456 818</u>	<u>(355 529)</u>
<b>Revenu net (dépendance nette)</b>	<u>251 734 \$</u>	<u>(452 399) \$</u>

(voir notes ci-jointes)

## AUTORITÉ CANADIENNE POUR LES ENREGISTREMENTS INTERNET

## ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

## EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024

	Non grevé d'affectations	Grevé d'affectations d'origine interne	Investi en immobilisations	2024	2023
Actif net, début de l'exercice	- \$	12 586 977 \$	1 419 219 \$	14 006 196 \$	14 458 595 \$
Revenu net (dépense nette)	251 734	-	-	251 734	(452 399)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(1 208 101)	-	1 208 101	-	-
Amortissement des actifs	775 665	-	(775 665)	-	-
Virement interfonds	<u>180 702</u>	<u>(178 311)</u>	<u>(2 391)</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
Actif net, fin de l'exercice	<u>-</u> \$	<u>12 408 666</u> \$	<u>1 849 264</u> \$	<u>14 257 930</u> \$	<u>14 006 196</u> \$

(voir notes ci-jointes)

## AUTORITÉ CANADIENNE POUR LES ENREGISTREMENTS INTERNET

## ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE FOURNIS (UTILISÉS) PAR LES</b>		
<b>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>		
Rentrées provenant des clients	44 112 085 \$	38 872 389 \$
Intérêts reçus	186 295	134 083
Trésorerie versée aux fournisseurs et employés	<u>(41 787 549)</u>	<u>(36 536 973)</u>
	<u>2 510 831</u>	<u>2 469 499</u>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(1 208 101)	(654 434)
Augmentation nette des investissements grevés d'affectation	<u>(1 663 110)</u>	<u>(1 645 920)</u>
	<u>(2 871 211)</u>	<u>(2 300 354)</u>
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ENCAISSE</b>	(360 380)	169 145
<b>ENCAISSE, DÉBUT DE L'EXERCICE</b>	<u>4 458 573</u>	<u>4 289 428</u>
<b>ENCAISSE, FIN DE L'EXERCICE</b>	<u>4 098 193 \$</u>	<u>4 458 573 \$</u>

(voir notes ci-jointes)

**AUTORITÉ CANADIENNE POUR LES ENREGISTREMENTS INTERNET****NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS****EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024****1. BUT DE L'ORGANISME**

L'Autorité canadienne pour les enregistrements Internet (« CIRA ») est une entité sans but lucratif constituée le 30 décembre 1998 en vertu de la Loi sur les corporations canadiennes. Le 3 octobre 2012, CIRA a reçu son certificat de prorogation d'Industrie Canada afin de poursuivre ses activités en vertu de la Loi sur les corporations canadiennes à but non lucratif, comme l'exige la législation. CIRA est responsable de l'exploitation du domaine Internet de premier niveau de code de pays (« ccTLD ») .CA en tant que ressource publique clé pour tous les Canadiens d'une façon innovante, ouverte et efficace. CIRA peut mener d'autres activités liées à l'Internet pour la communauté Internet canadienne d'une manière similaire.

CIRA est enregistrée en tant qu'entité sans but lucratif en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) et, par conséquent, est exempte d'impôts sur le revenu.

**2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES***Fondement de la présentation*

Ces états financiers ont été dressés par la direction conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif à la Partie III du Manuel de CPA Canada - Comptabilité. Les méthodes considérées comme particulièrement importantes sont présentées ci-dessous.

*Constatation des produits*

Les frais d'enregistrement sont des frais fixes facturés pour l'enregistrement et le renouvellement des noms de domaine .CA et ne sont pas remboursables cinq jours après la signature de la convention d'enregistrement. Les revenus de frais d'enregistrement sont comptabilisés lorsqu'il existe des éléments probants supportant l'existence d'un accord, que les services ont été rendus, que les frais sont fixes ou déterminables et que le recouvrement est raisonnablement assuré. Les frais d'enregistrement sont reportés et reconnus de façon proportionnelle sur la durée de l'enregistrement, qui varie de 1 à 10 ans.

Les revenus de systèmes de noms de domaine (« DNS »), des registres et des autres services sont des frais fixes. Les revenus de DNS, de registre et d'autres services sont comptabilisés lorsqu'il existe des éléments probants supportant l'existence d'un accord, que les services ont été rendus et que les frais sont fixes ou déterminables et le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les frais de certification sont comptabilisés en tant que revenus lorsque le registraire est certifié par CIRA.

Les frais d'ouverture de dossiers sont constatés à titre de revenus lorsqu'ils sont reçus.

Les revenus de placement sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés.

*Instruments financiers*

Les instruments financiers sont enregistrés à leur juste valeur lors de leur comptabilisation initiale. Les investissements grevés d'affectations sont ensuite évalués à leur juste valeur. Tous les autres instruments financiers sont évalués ultérieurement au coût ou au coût amorti.

Les coûts de transaction encourus lors de l'acquisition d'instruments financiers évalués ultérieurement à leur juste valeur sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Les actifs financiers sont évalués pour dépréciation sur une base annuelle à la fin de l'année fiscale. S'il y a un indicateur de dépréciation, CIRA détermine s'il y a un changement défavorable important dans le montant ou le calendrier prévu des flux de trésorerie futurs de l'actif financier. S'il y a un changement défavorable important dans les flux de trésorerie prévus, la valeur comptable de l'actif financier est réduite au plus élevé des montants suivants: la valeur actuelle des flux de trésorerie prévus, le montant qui pourrait être réalisé par la vente de l'actif financier ou le montant que CIRA s'attend à réaliser en exerçant son droit à toute garantie. Si les événements et les circonstances se renversent dans une période future, une perte de valeur sera reprise dans la mesure de l'amélioration, sans dépasser la valeur comptable initiale.

**AUTORITÉ CANADIENNE POUR LES ENREGISTREMENTS INTERNET****NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS - suite****EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024****2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES - suite***Immobilisations*

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. L'équipement reçu à titre d'apport est comptabilisé à la juste valeur marchande à la date de l'apport. L'amortissement est prévu selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile estimée comme suit :

Matériel informatique	- 3 ans
Équipement de bureau	- 3 ans
Meubles et fixtures	- 10 ans
Améliorations locatives	- La durée la plus courte entre la durée de vie utile et la durée du contrat de location

*Incitatifs à la location reportés*

Les incitatifs à la location reçus sont reportés et amortis sur une base linéaire sur la durée de l'entente de location. Les loyers versés dans le cadre d'un contrat de location simple doivent être inclus dans la détermination du revenu net sur la durée du contrat de location, sur une base linéaire. La différence entre le loyer réel payé et le loyer différé étant enregistrée dans les incitatifs à la location.

*Actifs incorporels*

Les actifs incorporels sont constitués de logiciels acquis et de logiciels de registre .CA générés en interne. Ils sont comptabilisés au coût. Les logiciels acquis et les logiciels générés en interne sont amortis selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile estimée à 3 et 5 ans respectivement.

*Dépôts des clients*

Certains registraires tiers conservent un solde dans un compte de dépôt de CIRA pour couvrir les frais d'enregistrement et de renouvellement des noms de domaine .CA. CIRA comptabilise ces dépôts comme des passifs à court terme. Lorsque les frais d'enregistrement sont facturés, les fonds sont retirés du compte de dépôt et sont comptabilisés comme revenus et revenus différés conformément à la méthode de comptabilisation des revenus mentionnée précédemment.

*Perte de valeur d'actifs à long terme*

Les actifs à long terme se composent des immobilisations corporelles et des actifs incorporels et sont soumis à un test de dépréciation chaque fois que des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable d'un actif pourrait ne pas être recouvrable. Le cas échéant, la recouvrabilité d'un actif détenu et utilisé est mesurée en estimant la juste valeur marchande de l'actif. Si la valeur comptable d'un actif dépasse sa juste valeur marchande estimative, une charge de dépréciation est comptabilisée pour le montant de l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur la juste valeur marchande. Au 31 mars 2024, il n'y avait aucune circonstance connue indiquant que la valeur comptable des actifs à long terme pourrait ne pas être recouvrable.

*Utilisation d'estimations*

La préparation des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté au titre des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur le montant présenté au titre des produits et des charges au cours de la période considérée. La direction dresse des estimations comptables lorsqu'elle détermine si les débiteurs sont récupérables, le montant des charges à payer et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. À leur réalisation, les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

## AUTORITÉ CANADIENNE POUR LES ENREGISTREMENTS INTERNET

## NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS - suite

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024

## 3. DÉBITEURS

Les débiteurs se composent des éléments suivants :

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Créances clients	3 751 949 \$	2 897 246 \$
Investissements et intérêts à recevoir	29 308	25 650
Autres débiteurs	<u>613 374</u>	<u>189 713</u>
	<u>4 394 631 \$</u>	<u>3 112 609 \$</u>

## 4. INVESTISSEMENTS GREVÉS D'AFFECTATIONS

Les investissements sont grevés d'affectations par le conseil d'administration pour financer les activités courantes et futures conformément à la politique d'investissements grevés d'affectations, approuvée par le conseil, et se composent des éléments suivants :

	<u>2024</u>		<u>2023</u>	
	<u>Coût</u>	Juste valeur <u>marchande</u>	<u>Coût</u>	Juste valeur <u>marchande</u>
Fonds valorisé d'obligations à rendement global PH&N, série O	24 925 656 \$	22 404 271 \$	22 527 791 \$	20 178 189 \$
Fonds d'hypothèques et d'obligations à court terme PH&N, série O	463 933	459 506	221 550	221 810
Fonds de valeur d'actions canadiennes PH&N, série O	4 744 063	6 128 542	4 673 330	5 716 314
Fonds spécifique d'actions mondiales RBC, série O	2 138 710	3 048 605	2 225 570	2 813 701
Fonds d'actions mondiales à faible volatilité QUBE RBC, série O	2 676 951	3 074 715	2 549 550	2 817 725
Fonds d'hypothèques ordinaires plus PH&N, série O	<u>5 948 296</u>	<u>5 775 042</u>	<u>5 416 198</u>	<u>5 212 967</u>
	<u>40 897 609 \$</u>	<u>40 890 681 \$</u>	<u>37 613 989 \$</u>	<u>36 960 706 \$</u>

Les revenus de placements évalués à la juste valeur figurent à l'état des résultats sous Autre Revenu - Investissement (note 10) en tant que variation nette du solde de clôture des gains non réalisés de l'exercice précédent à l'exercice en cours.

CIRA investira ses investissements grevés d'affectations et tous les fonds excédant ses besoins journaliers de fonctionnement dans des instruments qui, selon la direction, maximiseront le rendement tout en réduisant le risque indu (note 14). Le conseil d'administration approuve les objectifs et les lignes directrices en matière d'investissement de CIRA conformément à l'Énoncé des politiques et des procédures en matière d'investissement (EPPP) et évalue les résultats des activités d'investissement.

Selon les limites et restrictions établies dans l'EPPP, CIRA peut investir dans un portefeuille diversifié de fonds de placement, qui comprend des titres canadiens à revenu fixe et des titres hypothécaires et des actions canadiennes et mondiales investis dans le cadre d'un mandat de gestion discrétionnaire. Dans le cadre d'un mandat non discrétionnaire, CIRA peut également investir dans des titres garantis par l'État, dans des investissements assurés par la Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC) et dans des obligations de sociétés que le conseil d'administration juge de grande qualité. La juste valeur de ces investissements est déterminée principalement en se basant sur les cours du marché. Le coût est déterminé en fonction du coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

**AUTORITÉ CANADIENNE POUR LES ENREGISTREMENTS INTERNET**  
**NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS - suite**  
**EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024**

**5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

	2024		2023	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Matériel informatique	18 601 469 \$	17 164 093 \$	1 437 376 \$	717 340 \$
Meubles et fixtures	1 552 018	1 362 044	189 974	272 639
Équipement de bureau	243 222	243 222	-	-
Améliorations locatives	<u>1 773 626</u>	<u>1 559 291</u>	<u>214 335</u>	<u>406 533</u>
	<u>22 170 335 \$</u>	<u>20 328 650 \$</u>	<u>1 841 685 \$</u>	<u>1 396 512 \$</u>

Le coût et l'amortissement cumulé au 31 mars 2023 s'élèvent à 21 140 628 \$ et 19 744 116 \$ respectivement.

**6. ACTIFS INCORPORELS**

	2024		2023	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Logiciels	<u>4 163 979 \$</u>	<u>4 156 400 \$</u>	<u>7 579 \$</u>	<u>22 707 \$</u>

Le coût et l'amortissement cumulé au 31 mars 2023 s'élevaient à 4 163 979 \$ et 4 141 272 \$ respectivement.

**7. COMPTES CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER**

Les comptes créditeurs et charges à payer comprennent des sommes dues à l'État de 187 135 \$ (2023 - 214 883 \$), qui comprennent des montants à payer au titre de la taxe de vente harmonisée et des cotisations salariales.

**8. INCITATIFS À LA LOCATION REPORTÉS**

En vertu de son bail actuel de location d'espace à bureaux, CIRA a reçu 661 500 \$ à titre d'incitatifs à la location; ce montant sera amorti sur la durée du bail. Les incitatifs à la location comptabilisés en réduction des charges locatives au cours de l'exercice ont totalisé 99 225 \$ (2023 - 99 225 \$). Le solde restant de l'incitatif sera entièrement constaté d'ici 2026, conformément avec le terme restant du bail, comme indiqué dans la note 12.

**9. ACTIF NET**

CIRA définit le capital comme de l'actif net grevé d'affectation d'origine interne et n'est pas soumise à des affectations d'origines externes sur le capital. L'objectif de CIRA en ce qui concerne les actifs nets grevés d'affectations d'origines internes est de préserver la situation financière de CIRA et d'assurer la capacité des opérations en cas de circonstances imprévues.

CIRA gère ses actifs nets de manière à atteindre ses objectifs, à conserver des fonds à des fins opérationnelles et à financer l'acquisition d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels selon les besoins opérationnels. Les objectifs sont fixés par le conseil d'administration lors de l'examen annuel du plan d'entreprise et du budget

*Actif net grevé d'affectation d'origine interne*

L'actif net grevé d'affectation d'origine interne est accumulé aux fins déterminées par le conseil. Le niveau des fonds accumulés est revu chaque année par le conseil d'administration en fonction des besoins actuels et futurs. Tout actif net non grevé d'affectation doit être attribué à l'actif net grevé d'affectation d'origine interne

*Actif investi en immobilisations*

Le montant investi dans les immobilisations représente cette partie de l'actif net qui n'est pas disponible pour CIRA à d'autres fins.

**AUTORITÉ CANADIENNE POUR LES ENREGISTREMENTS INTERNET****NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS - suite****EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024****10. REVENU D'INVESTISSEMENT**

Les revenus d'investissement gagnés et comptabilisés dans l'état des résultats sont calculés comme suit:

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Revenu gagné sur les investissements grevés d'affectations	1 467 561 \$	1 151 502 \$
Revenu gagné sur la trésorerie	189 952	155 318
Variation de la juste valeur des investissements grevés d'affectations	<u>799 305</u>	<u>(1 662 349)</u>
Revenu (perte) total(e) d'investissement	<u>2 456 818 \$</u>	<u>(355 529) \$</u>

**11. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS**

Les états financiers comprennent des jetons de présence versés aux 12 administrateurs de CIRA de 290 439 \$ (2023 - 280 576 \$). Ces services ont été fournis dans le cours normal des affaires et ont été comptabilisés à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les apparentés.

Dans le cours normal de ses activités, CIRA interagit avec les registraires dont les principaux actionnaires, administrateurs ou membres exécutifs peuvent également être administrateurs de CIRA. En 2024, CIRA a fourni des services à ces registraires au montant d'échange normal pour ces frais d'enregistrement de zéro \$ (2023 - zéro \$). Les débiteurs comprennent des soldes de ces registraires de zéro \$ (2023 - zéro \$).

Les créiteurs comprennent des montants dus aux membres exécutifs et aux administrateurs de CIRA pour le remboursement de dépenses totalisant 1 634 \$ (2023 - zéro \$).

**12. ENGAGEMENTS**

Baux d'exploitation :

CIRA est engagée à verser des paiements minimaux en vertu d'un contrat de location-exploitation visant ses locaux, tel qu'indiqué à la note 8.

Les engagements minimaux des baux pour les deux exercices successifs sont les suivants :

2025	424 116 \$
2026	141 372 \$

CIRA est également tenue d'assumer sa part des frais d'exploitation, que le locateur estime à 396 884 \$ par année.

**13. ÉVENTUALITÉS**

Dans le cours normal de ses activités, il arrive que CIRA soit visée par des réclamations concernant des enregistrements de noms de domaine. Bien que l'issue de ces réclamations soit incertaine, la direction croit qu'elles n'auront pas d'incidences importantes sur la situation financière de l'organisation.

En 2021, CIRA a reçu un avis de demande officiel concernant des questions de gouvernance et la divulgation de diverses informations. CIRA a demandé des conseils juridiques externes pour défendre cette action. Aucune réclamation de dommages n'a été reçue. Étant donné que l'incidence financière ne peut actuellement être estimée, aucune provision pour perte éventuelle n'a été incluse dans ces états financiers.

**AUTORITÉ CANADIENNE POUR LES ENREGISTREMENTS INTERNET****NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS - suite****EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024****14. INSTRUMENTS FINANCIERS ET RISQUES CONNEXES**

L'exposition principale aux risques financiers et les politiques de gestions de risques financiers de CIRA sont comme suit :

*Risque de crédit*

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier cause une perte financière à l'autre partie en ne s'acquittant pas d'une obligation. L'encaisse de CIRA est déposée auprès d'une banque à charte canadienne et ses investissements sont détenus par une grande société de courtage institutionnelle affiliée à une banque à charte canadienne et, par conséquent, la direction estime que le risque de perte sur ces éléments est faible.

CIRA accorde du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. CIRA ne croit pas qu'il y ait une concentration importante de risque de crédit sur les débiteurs en raison de leur nature.

*Risque de liquidité*

Le risque de liquidité est le risque que CIRA ne serait pas en mesure d'honorer ses obligations financières quand elles sont exigibles. CIRA gère son risque de liquidité par le biais de son processus budgétaire et en surveillant ses besoins de trésorerie, notamment en détenant des éléments qui peuvent être facilement convertis en espèces.

*Risque de marché*

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché. Le risque de marché comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre.

*Risque de change*

CIRA opère principalement en dollars canadiens et, à ce titre, n'est pas exposée de manière significative au risque de change.

*Risque de taux d'intérêt*

CIRA est assujettie au risque de taux d'intérêt sur sa trésorerie, ses équivalents de trésorerie et ses investissements. La trésorerie et les équivalents de trésorerie et les investissements rapportent des intérêts aux taux en vigueur sur le marché. Les investissements dans des obligations à taux fixe garanties par le gouvernement sont exposés aux variations de la juste valeur en raison des fluctuations des taux d'intérêt du marché.

*Risque de prix-autre*

Le risque de prix-autre est le risque que la juste valeur d'un instrument financier ou les flux de trésorerie à être tirés d'un instrument financier fluctuent en raison de changements de la valeur marchande (autres que les changements rattachés aux taux de change ou aux taux d'intérêt), que ceux-ci soient causés par des facteurs spécifiques à l'instrument, son émetteur ou d'autres facteurs affectant les instruments similaires sur le marché.

CIRA est exposée au risque de prix-autre sur ses investissements dans des fonds d'actions et gère ce risque en maintenant son portefeuille d'investissements conformément à sa politique d'investissement décrite à la note 4.

*Changements dans les niveaux de risque*

Il n'y a pas eu de changements importants dans le niveau d'exposition au risque depuis l'exercice précédent.

**AUTORITÉ CANADIENNE POUR LES ENREGISTREMENTS INTERNET**

**NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS - suite**

**EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024**

15. **GARANTIES**

Dans le cours normal de ses activités, CIRA a conclu une convention d'assurance qui répond à la définition d'une garantie.

Une indemnité a été fournie à tous les administrateurs et membres de la direction de CIRA pour différents éléments, notamment tous les coûts engagés pour régler des actions ou des poursuites en justice résultant de leur participation à CIRA, sous réserve de certaines restrictions. CIRA a contracté une assurance responsabilité civile pour les administrateurs et les dirigeants afin d'atténuer le coût de toute poursuite ou action potentielle. Les modalités de cette indemnisation ne sont pas définies explicitement, mais celle-ci est limitée à la période au cours de laquelle la partie indemnisée a agi comme fiduciaire, administrateur ou membre de la direction de CIRA. Le montant maximum de tout paiement futur aux fins d'indemnisation ne peut faire l'objet d'une estimation raisonnable.

16. **ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS**

Le 16 avril 2024, CIRA et SIDN, les registres du domaine canadien .CA et du domaine néerlandais .NL respectivement, ont conclu un accord de collaboration pour développer, promouvoir et soutenir l'actuelle plateforme de registre de CIRA. Dans le cadre de cet accord, la plateforme, connue au sein de CIRA sous le nom de Fury, sera transférée à une société détenue et gérée conjointement, basée au Canada. L'impact financier de cet accord n'est pas inclus dans les états financiers de l'exercice 2024 ; cependant, l'impact sera comptabilisé au cours de l'exercice 2025.